

**SESSION RÉGULIÈRE**  
**13 AOÛT 2008**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE du Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, tenue le mercredi 13 août 2008, à 19h30, à la salle du conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil :

<b>Édith Cloutier</b>	(représentante de Lac-Etchemin)
<b>Mario Pouliot</b>	(Sainte-Aurélie)
<b>Richard Turcotte</b>	(Saint-Benjamin)
<b>Adélarde Couture</b>	(Saint-Camille)
<b>Ronald Gosselin</b>	(Saint-Cyprien)
<b>Marcel Morissette</b>	(Sainte-Justine)
<b>Suzanne C. Guenette</b>	(Saint-Louis)
<b>René Leclerc</b>	(Saint-Luc)
<b>Marcel Asselin</b>	(Saint-Magloire)
<b>Pierre Poulin</b>	(Saint-Prosper)
<b>Rock Carrier</b>	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
<b>Denis Boutin</b>	(Sainte-Sabine)
<b>Daniel Gagné</b>	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, agit comme secrétaire de la session.

**1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la session. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande aux membres du conseil s'ils désirent ajouter des sujets à la proposition d'ordre du jour.

2008-08-01

**2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL MORISSETTE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal du 11 juin 2008 et suivi.**
- 4.0 Dépôt du compte-rendu du comité administratif du 25 juin 2008.**
- 5.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
  - 5.1 Droits sur les carrières et sablières;
  - 5.2 Cours d'eau, Municipalité de Saint-Prosper : soumissions pour travaux;
  - 5.3 Certificat de conformité, Municipalité de Saint-Prosper;
  - 5.4 Certificat de conformité, Municipalité de Saint-Benjamin;
  - 5.5 Certificat de conformité, Municipalité de Saint-Zacharie.
- 6.0 Intervention et/ou dossiers du CLD :**
  - 6.1 Nominations au comité de diversification;
  - 6.2 Dossier(s) du Pacte rural (s'il y a lieu);
  - 6.3 Adoption du Rapport annuel d'activités 2007 du Pacte rural.
- 7.0 Affaires courantes :**
  - 7.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions;
  - 7.2 Service ferroviaire : état du dossier;
  - 7.3 Demande(s) de contribution (s'il y a lieu);
  - 7.4 Réservation de chambres, Congrès FQM;
  - 7.5 Demande de soumissions pour les assurances collectives;

- 7.6 Classique des partenaires des Etchemins (représentants de la MRC).
- 8.0 Divers rapports de comités, colloques et rencontres (s'il y a lieu).**
- 8.1 Championnats du Monde de traîneau à chiens IFSS 2009.
- 9.0 Administration :**
- 9.1 Liste des comptes à payer;
- 9.2 État des encaissements et déboursés.
- 10.0 Correspondance.**
- 11.0 Varia.**
- 11.1 CADMS (marge de crédit pour projet subventionné PMVRMF-II);
- 11.2 Dossier 3<sup>e</sup> ambulance.
- 12.0 Période de questions.**
- 13.0 Clôture de la session.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2008-08-02

**3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUIN 2008 ET SUIVI :**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session régulière du 11 juin 2008 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**4.0 DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 25 JUIN 2008 :**

Compte-rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

**5.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :**

2008-08-03

**5.1 Droits sur les carrières et sablières :**

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi no 82 a été adopté le 11 juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet de loi oblige toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière à créer un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut acquérir la compétence (sans droit de retrait des municipalités) pour imposer le droit servant à financer le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins n'acquiert pas la compétence pour créer un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques tel que permis par le projet de loi no 82 et que cette obligation demeure de la compétence des municipalités locales du territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**5.2 Cours d'eau, Municipalité de Saint-Prosper : soumissions pour travaux:**

2008-08-04

**Travaux de réaménagement de cours d'eau sur le ruisseau de la 35<sup>e</sup> Rue à Saint-Prosper : mandat à un procureur :**

CONSIDÉRANT QU'un projet de reprofilage d'un ruisseau dans le secteur de la 35<sup>e</sup> Rue à Saint-Prosper a fait l'objet de l'émission d'un certificat d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le 22 juillet 2008;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'invitation lancée auprès de 4 entrepreneurs, 2 soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a reçu, en date du 4 août 2008, de Me Daniel Bouchard, procureur de Monsieur Carol Quirion et de Ferme Langecs s.e.n.c., une lettre par laquelle les propriétaires refusent de laisser exécuter les travaux de reprofilage d'un ruisseau dans le secteur de la 35<sup>e</sup> Rue à Saint-Prosper tel que les plans préparés par la firme GENIVAR;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins doit donner suite à ladite lettre;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins entérine la décision prise par le directeur général adjoint, Monsieur Martin Roy, et confie à la firme Tremblay Bois Mignault Lemay (Me Claude Jean) le mandat de la représenter dans ce dossier;

QUE le directeur général ou le directeur général adjoint soit autorisé à signer tout document nécessaire pour ce contrat pour et au nom de la MRC des Etchemins;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2008-08-05

**5.3 Émission d'un certificat de conformité : plan d'urbanisme (règlement de modification no 04-2008) et règlement de zonage de Saint-Prosper (règlement de modification no 05-2008) :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper a adopté le 7 juillet 2008, le règlement no 04-2008 (relatif à la modification du plan d'urbanisme no 15-2007) et règlement no 05-2008 (relatif à la modification du règlement de zonage no 17-2007);

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins le 8 juillet 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires dispose d'un délai de cent-vingt (120) jours pour les examiner et les approuver s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que les règlements nos 04-2008 et 05-2008, tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper, sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son secrétaire-trésorier ou secrétaire-trésorier adjoint, à délivrer conformément à la Loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2008-08-06

**5.4 Émission d'un certificat de conformité : règlement de zonage (règlement de modification no 323-08) et Plan d'implantation et d'intégration architecturale de Saint-Benjamin (règlement de modification no 324-08) :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin a adopté le 2 juin 2008, le règlement no 323-08 (relatif à la modification du règlement de zonage no 314-07) et le règlement no 324-08 (relatif à la modification du Plan d'implantation et d'intégration architecturale no 317-07);

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins le 25 juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires dispose d'un délai de cent-vingt (120) jours pour les examiner et les approuver s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL ASSELIN  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que les règlements nos 323-08 et 324-08, tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son secrétaire-trésorier ou secrétaire-trésorier adjoint, à délivrer conformément à la Loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2008-08-07

**5.5 Émission d'un certificat de conformité : règlement de zonage de Saint-Zacharie (règlement de modification no 02-2008) :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie a adopté le 4 août 2008, le règlement no 02-2008 (relatif à la modification du règlement de zonage no 08-2007);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins le 5 août 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires dispose d'un délai de cent-vingt (120) jours pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que le règlement no 02-2008, tel qu'adopté par le Conseil de la municipalité de Saint-Zacharie, est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son secrétaire-trésorier ou secrétaire trésorier adjoint, à délivrer conformément à la Loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**6.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD :**

2008-08-08

**6.1 Nominations au comité de diversification :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARIO POULIOT,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins approuve la nomination de Monsieur Sylvain Vachon (secteur manufacturier) au comité de diversification de la MRC des Etchemins et le poste représentant le secteur tourisme sera comblé ultérieurement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**6.2 Dossier(s) du Pacte rural (s'il y a lieu) :**

Aucun dossier à présenter.

2008-08-09

**6.3 Adoption du Rapport annuel d'activités 2007 du Pacte rural :**

Suite au dépôt du rapport annuel d'activités du Pacte rural pour l'année 2007,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL MORISSETTE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL ASSELIN  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins approuve le rapport annuel d'activités 2007 du Pacte rural, lequel rapport doit être transmis au ministère des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**7.0 AFFAIRES COURANTES :**

**7.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :**

Monsieur le préfet attire l'attention des membres du Conseil sur la rencontre avec les propriétaires de la Villa des Etchemins concernant leur projet d'agrandissement en partenariat avec le CSSS des Etchemins, lequel projet a déjà été appuyé par le Conseil des maires (résolution numéro 2008-03-03). Un retour sur la rencontre avec Monsieur Alain Duhaime de Sogetel Inc. qui concernait la couverture du service internet haute vitesse sur le territoire de la MRC des Etchemins est également fait.

**7.2 Service ferroviaire : état du dossier :**

Les membres du Conseil sont informés que le Ministère des Transports du Québec s'est porté acquéreur de l'ensemble du réseau opéré par le Québec Central dont le tronçon compris entre Vallée-Jonction et Lac-Frontière.

**7.3 Demande de contribution (s'il y a lieu) :**

2008-08-10

**7.3.1 Symposium d'arts visuels Arts et Rives :**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARIO POULIOT  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires autorise le paiement d'une contribution de huit cent dollars (800\$) pour la tenue de la première édition du Symposium d'arts visuels Arts et Rives qui aura lieu au Moulin La Lorraine de Lac-Etchemin les 12, 13 et 14 septembre 2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**7.4 Réservation de chambres, Congrès FQM :**

Le directeur général adjoint recueille les indications notées par les membres du Conseil des maires concernant les besoins de chambres devant être réservées à l'Hôtel Le Concorde pour le prochain Congrès de la FQM. Il est de plus convenu que les chambres disponibles annuellement au Hilton seront occupées par monsieur le préfet, monsieur le directeur général, et messieurs les maires Adélarde Couture et Ronald Gosselin.

2008-08-11

**7.5 Demande de soumissions pour les assurances collectives :**

**DÉLÉGATION DES POUVOIRS NÉCESSAIRES À DEMANDER DES SOU-  
MISSIONS POUR LES ASSURANCES COLLECTIVES**

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins accepte la recommandation du Groupe financier AGA inc. de procéder à un appel d'offres pour son régime d'assurance collective;

ATTENDU QU' il est nécessaire pour la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, dans le cadre du regroupement, de déléguer à l'une des municipalités du regroupement les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins délègue à la Ville de Saint-Georges les pouvoirs nécessaires, afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des municipalités formant le regroupement de Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides et ce, par l'intermédiaire du Groupe financier AGA inc. agissant à titre de consultant expert en assurance collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**7.6 Classique des partenaires des Etchemins (représentants de la MRC) :**

Monsieur le maire Mario Pouliot sera le représentant de la MRC des Etchemins pour la Classique des partenaires des Etchemins qui aura lieu le jeudi 21 août 2008 au Club de golf Le Grand Héron de Saint-Benjamin. Monsieur le préfet et monsieur le directeur général participeront au souper de cette classique.

**8.0 DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, COLLOQUES ET REN-  
CONTRES (S'IL Y A LIEU) :**

2008-08-12

**8.1 Championnats du Monde de traîneau à chiens IFSS 2009 :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL MORISSETTE,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins approuve la nomination de Monsieur Adélarde Couture comme représentant de la MRC des Etchemins au Conseil d'administration des Championnats du Monde de traîneau à chiens IFSS 2009. Monsieur le préfet Hector Provençal sera substitué audit conseil d'administration. De plus, on recrutera un représentant auprès du personnel de la MRC, et la direction du CLD des Etchemins fera de même pour compléter ledit conseil.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**9.0 ADMINISTRATION :**

**9.1 Liste des comptes à payer :**

2008-08-13

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ  
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 247 583.46\$, incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des sessions de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**9.2 État des encaissements et déboursés :**

État transmis avec l'avis de convocation.

**10.0 CORRESPONDANCE :**

**10.1 Jacques P. Dupuis, ministre de la Sécurité publique :**

Transmission d'un chèque de 20 000\$ représentant la dernière tranche de subvention pour l'établissement et la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie.

**10.2 Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions:**

Confirmation de l'approbation et de l'entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire no 088-08 (cf. Article 59).

**10.3 Carrefour Jeunesse Emploi des Etchemins :**

Invitation à l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le lundi 8 septembre 2008, à 18h00, au Centre Motoneige et sportif de Saint-Magloire.

**10.4 Jimmy Tanguay, conseiller en sécurité incendie :**

Lettre de démission à titre de conseiller en sécurité incendie et sécurité civile; le lien d'emploi avec la MRC prenant fin le 1<sup>er</sup> août 2008.

#### **10.5 Municipalité de Saint-Prosper :**

Copie de résolution adoptée concernant la circonscription électorale. La Municipalité « réitère sa position présentée dans des mémoires en 1987, 1994, 2001 et 2002, soit de demeurer dans le comté provincial de Beauce-Sud ».

#### **10.6 Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :**

Transmission de L'Entente de gestion 2008-2012 à intervenir pour le financement du CLD. Le total annuel du financement par le MDEIE est le suivant :

2008-2009 : 589 786\$

2009-2010 : 613 182\$

2010-2011 : 620 458\$

2011-2012 : 620 458\$

2008-08-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise le préfet, monsieur Hector Provençal, à signer l'Entente de gestion 2008-2012 à intervenir pour le financement du CLD avec le Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **10.7 Jacques Lussier, Fondation de la Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches :**

Remerciements pour notre contribution financière à la Fondation.

#### **10.8 Foire de l'Emploi Beauce-Etchemins :**

Remerciements pour notre contribution financière à la 2<sup>e</sup> édition de la Foire de l'Emploi.

#### **10.9 SADC Bellechasse-Etchemins :**

Invitation à une visite portant sur la biomasse forestière dans la région du Témiscouata, le 19 août. Départ par autobus à 6h30 de Lac-Etchemin, retour à 20h30.

#### **10.10 Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions:**

Invitation à participer à la première édition des Grands Prix de la ruralité à Saint-Camille, dans la MRC Les Sources le jeudi 11 septembre 2008.

#### **10.11 Jean-Paul Beaulieu, sous-ministre des Affaires municipales et des Régions :**

Consolidation des états financiers 2007 de la MRC des Etchemins. La position adoptée par le Conseil des maires (résolution 2008-05-16) est maintenue.

#### **10.12 Denis Lemelin, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes :**

Demande urgente de mémoires pour le maintien du service postal public et universel. Copie de la documentation remise à chacun des maires.



**10.13 Cour Supérieure du Québec – District de Charlevoix :**

Jugement rendu le 25 mars 2008 concernant l'entretien des cours d'eau et condamnant la MRC de Charlevoix-Est à payer la somme de 449 824.13\$ plus l'indemnité additionnelle avec dépens, incluant les frais d'expert des demandeurs. Copie du jugement remise à chacun des maires.

**11.0 VARIA :**

**2008-08-15**

**11.1 CADMS (marge de crédit pour projet subventionné PMVRMF-II) :**

CONSIDÉRANT que la Société de gestion du Parc du Massif du Sud s'est vue octroyer la somme de 109 085\$ provenant du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, Volet II;

CONSIDÉRANT que la Corporation d'Aménagement et Développement Massif du Sud (CADMS) a remplacé la Société de gestion du Parc du Massif du Sud comme mandataire des MRC de Bellechasse et des Etchemins pour la gestion des activités dans le Parc régional du Massif du Sud;

CONSIDÉRANT par ailleurs qu'en attendant l'encaissement de cette subvention, la Corporation d'Aménagement et Développement Massif du Sud (CADMS) doit obtenir une marge de crédit additionnelle de 50 000\$ pour laquelle un cautionnement est demandé pour une portion de 50% par chacune des MRC partenaires à la gestion du Massif du Sud, soit les MRC de Bellechasse et des Etchemins;

CONSIDÉRANT que cette marge de crédit sera remboursée dès l'encaissement du produit de cette subvention et que le cautionnement pour cette marge de crédit additionnelle deviendra caduc;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL ASSELIN,  
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires accepte que la MRC des Etchemins se porte caution pour un montant n'excédant pas vingt-cinq mille dollars (25 000\$) pour une marge de crédit devant être accordée à la Corporation d'Aménagement et Développement Massif du Sud (CADMS) en attendant le versement à ladite Corporation d'une subvention de l'ordre de cent neuf mille quatre-vingt-cinq dollars (109 085\$) provenant du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, Volet II;

QUE cette acceptation est conditionnelle à ce que le cautionnement pour cette marge de crédit additionnelle devienne caduc dès son remboursement suite à l'encaissement par la Corporation d'Aménagement et Développement Massif du Sud (CADMS) du produit de la subvention consentie en vertu du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, Volet II;

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce cautionnement de vingt-cinq mille dollars (25 000\$).

Pour : 10 (63.33%)  
Contre : 03 (36.67%)

ADOPTÉE SUR DIVISION.

**2008-08-16**

**CADMS (mise de fonds pour part du milieu pour projet subventionné PMVRMF-II) :**

CONSIDÉRANT que la Société de gestion du Parc du Massif du Sud s'est vue octroyer la somme de 109 085\$ provenant du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, Volet II;

CONSIDÉRANT que la Corporation d'Aménagement et Développement Massif du Sud (CADMS) a remplacé la Société de gestion du Parc du Massif du Sud comme mandataire des MRC de Bellechasse et des Etchemins pour la gestion des activités dans le Parc régional du Massif du Sud;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL ASSELIN,  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins verse une somme de cinq mille dollars (5 000\$) comme part du milieu à la Corporation d'Aménagement et Développement Massif du Sud (CADMS) pour la subvention de l'ordre de cent neuf mille quatre-vingt-cinq dollars (109 085\$) provenant du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, Volet II.

Pour : 02 (9.31%)  
Contre : 11 (90.69%)

PROPOSITION REJETÉE.

### **11.2 Dossier 3<sup>E</sup> ambulance :**

Monsieur le maire Marcel Asselin explique brièvement les démarches faites dans le dossier d'une 3<sup>e</sup> ambulance pour desservir le secteur Est de la MRC des Etchemins. Il informe les membres du conseil que le Plan d'action sera présenté à la prochaine réunion du Conseil des maires du 10 septembre 2008.

### **12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question n'est soumise à l'assemblée.

2008-08-17

### **13.0 CLÔTURE DE LA SESSION :**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC  
ET RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 22h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

\_\_\_\_\_  
PRÉFET

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT